



Vente d'une maison en indivision

Par **scabello**, le **23/04/2008** à **16:09**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison en indivision depuis janvier 2006.

Etant séparé de ma co-emprunteur depuis janvier 2007, celle-ci souhaite sortir de l'indivision et demande donc la vente de la maison.

L'emprunt est à nos 2 noms, mais depuis la séparation je suis seul à rembourser l'emprunt, de même que l'assurance et les impôts de la maison.

Enfin, je précise que l'achat est réparti par part inégale (56% - 44%) dû à un apport de ma part. Un acte notarié a été établi.

Le non respect du contrat d'emprunt de la part de ma co-emprunteur me permet t'il de refuser de vendre la maison dans laquelle je réside ? Quelles sont les poursuites possibles ?

Le notaire peut-il traiter à son niveau cette situation ou dois-je faire appel à un avocat ?

Merci de m'aider à choisir la meilleure solution pour sortir de cette situation.

Jean-Philippe S.